Image not found or type unknown

ARNAQUE D'UNE GRANDE BANQUE FRANCAISE ????

Par **vsc75**, le **23/12/2008** à **16:32**

Bonjour, dans le fasicule :"Tarifs et Conditions" (le seul recueuil de toutes les prestations et des tarifs que la banque pratique) , il apparait une offre de "convention de compte" qui comprend compte courant+deux chèques de banque par an ect...+[[s]b]UNE CARTE AU CHOIX[/b][/s] le totu^pour 2€ par mois.

Le problème c'est que sur toutes les cartes que propose la banque on à le choix entre seulement deux mais cela n'est ecrit nul part!!! ni astérisque ni aucun renvoi à une close , NADA!

Je l'ai signalé à ma Banque, car cette convention m'intéressé beaucoup car avoir une Gold pour 2€ génial (pour les assurances fournies avec)
Ils ne savaient pas !!, ils ont appelés le service central: qui ne savait pas non plus!! Ils en ont conclus que c'etait impossible d'avoir une autre carte que les deux basiques!!!

EST-CE NORMAL??? Y A T'IL UNE LOI QUI JOUE EN MA FAVEUR ETANT DONNE QU' AUCUNE CLOSE N'EST MENTIONNE

PUIS JE QUAND MEME EXIGER LA CARTE QUE JE DESIRE DANS CES CONDITIONS ???

Par **Patricia**, le **23/12/2008** à **20:38**

Bonsoir,

Je ne connais pas le fascicule dont vous parlez, mais les
conditions d'obtention de la Carte Gold MasterCard sont très rigoureuses et dépendent principalement du montant des revenus mensuels.
Elles sont accordées "sous réserve d'acceptation"
Les détenteurs de ces cartes sont des privilégiés (cadres, prof libérales ...)
Je ne suis donc pas surprise que votre banque ne la propose pas (ce serait aussi la porte ouverte à l'interdit bancaire...)
Si vos revenus le permettent, prenez rendez-vous avec un conseiller financier.
le cout annuel de la Gold est d'environ 125 e.

Par **vsc75**, le **23/12/2008** à **20:47**

Normalement il n'y a pas de conditions pour une Gold Master Card il suffit de payer 125€... ^^

Mais ma question est: Est-ce qu'il y a un manquement à la loi en prométant toutes les cartes sans aucune réserve à 2€ par mois avec cette convention
Et vu qu'il n'est écrit nul part que je n'y est pas droit pour 2€ avec cette convention , sont ils obligés de me la vendre à ce tarif si je l'exige (comme la loi sur l'affichage des prix par exemple) ??
Merci quand même pour la réponse ;-)

Par **Patricia**, le **23/12/2008** à **21:03**

merci "quand même"...

Bien sur que oui "normalement" il y a des conditions d'obtention, je sais encore de quoi je parle je suis dans le milieu financier.

Par **vsc75**, le **23/12/2008** à **22:56**

Merci "quand même" ne met pas en doute votre parole ^^ mais plutôt sa pertinence (sans vouloir vous vexer).

Merci quand même!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés